



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une démarche de reconnaissance de l'expérience professionnelle en vue de l'obtention d'une formation certifiante, d'un diplôme (délivré par l'Etat, par l'Education Nationale), un titre professionnel (RNCP) ou un Certificat de Qualification Professionnelle (spécifique à une branche professionnelle).

La VAE est une démarche individuelle qui demande un investissement personnel de chaque candidat. Elle permet au collaborateur de « jeter un œil dans le rétroviseur » et de faire le point sur l'ensemble de son parcours professionnel.

OBJECTIF DE LA VAE

Elle permet ainsi de faire reconnaître et d'obtenir une qualification en adéquation avec son expérience professionnelle sans avoir à reprendre tout le parcours de formation initiale.

BENEFICES DE LA VAE

La VAE valorise l'expérience et les aptitudes acquises dans vos activités professionnelles et/ou bénévoles :

- Un niveau de qualification plus élevé
- Développer et approfondir la connaissance de votre métier
- Prouver votre expertise dans votre activité
- Vos savoir-faire sont officiellement reconnus
- Une carrière professionnelle dynamisée en valorisant votre parcours professionnel et en accroissant votre mobilité professionnelle.

PREREQUIS

La Validation des Acquis de l'Expérience est ouverte à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut (salarié, artisan, bénévole, travailleur indépendant, intérimaire, etc.) et son niveau de formation. La seule condition est de justifier d'une année au minimum d'expérience professionnelle présentant un lien direct avec le contenu et le niveau de la certification visée.

La Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. Cette certification est obligatoirement inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande par certification pendant la même année civile. Pour des certifications différentes, il est possible de déposer jusqu'à trois demandes au cours de la même année civile.

DUREE

Planning et durée personnalisés en fonction des besoins.

24 heures maximum sur une amplitude de 6 à 12 mois.

DELAIS D'ACCES

L'entrée est permanente.

La validation des Acquis de l'Expérience s'applique à l'ensemble des diplômes, titres et certificats de qualification enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Votre intérêt peut également se porter plus spécifiquement sur les parcours diplômants de l'immobilier social de notre Centre de Formation pour Apprentis, en lien avec nos partenaires certificateurs.

METHODOLOGIE ET MODALITES D'EVALUATION

Suite à une première demande pour obtenir des informations sur la VAE, le référent accompagnement de l'UCH vous recontacte afin de programmer un premier échange qui permette de réaliser un diagnostic suite à un bref descriptif de votre projet de VAE ainsi qu'un CV détaillé.



S'il juge de la faisabilité de la mise en place d'une VAE, vous pourrez vous engager dans un accompagnement après avoir défini de manière tripartite avec votre employeur le cadre et le financement de ce projet.

- Recevabilité

Avant de constituer le dossier de demande de recevabilité, le référent UCH peut, en toute neutralité et confidentialité, vous apporter une aide dans le ciblage du diplôme ou de la certification adaptée à vos compétences et votre projet professionnel.

Une fois la certification la plus adéquate visée, vous constituerez alors le dossier de demande de recevabilité. La commission VAE du certificateur étudiera le dossier de recevabilité et émettra un avis par écrit, dans un délai variable qui lui est propre suivant le dépôt.

- Rédaction du dossier de validation

En cas d'avis favorable, vous vous engagerez dans la rédaction du dossier de preuves ou livret 2 qui a pour but de décrire vos activités caractéristiques à l'aide d'exemples concrets et de présenter de manière détaillée les acquis, savoirs, aptitudes et capacités qui ont un rapport direct avec le titre ou les blocs de compétences du titre que vous souhaitez valider.

Vous pouvez également être accompagné(e) dans votre démarche. Il s'agit d'une aide méthodologique, avec le référent accompagnement de l'UCH, ayant pour objectif de soutenir la présentation et l'explicitation du livret 2, d'aider le candidat à cibler et formaliser ses arguments.

L'accompagnement alterne généralement des entretiens individuels, des phases de travail personnelles voire collectives.

- Entretien avec le jury

Une fois votre dossier déposé, vous serez convoqué à un entretien avec le jury du certificateur. Le jury statuera sur votre demande et vous notifiera de sa décision.

Ce jury évalue vos compétences au regard du référentiel de certification du titre que vous souhaitez obtenir.

Il valide tout ou partie votre expérience et vous délivre le titre ou des blocs de compétences reconnus.

Si la validation est partielle il vous donne un avis sur le parcours à mettre en place pour une obtention totale de la certification.

- Le candidat dispose d'un tableau de bord de suivi de progression tout au long de l'accompagnement. Co-

rempli avec le référent, cet outil lui permet d'avoir une vision claire de l'objectif final et du chemin à parcourir pour finaliser le dossier de VAE et obtenir la reconnaissance de son expérience professionnelle.

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est sur-mesure.

Le référent accompagnement de l'UCH individualise votre suivi en tenant compte de vos atouts, vos zones de confort mais aussi de vos freins.

Nous faisons en sorte de vous rendre le plus autonome possible pour réaliser ce projet.

Bien entendu, nous vous informons sur les obligations spécifiques liées au diplôme, les équivalences, passerelles, débouchés et suite de parcours.

L'accompagnement peut se faire soit individuellement (sur Lille, dans les locaux de l'UCH accessible aux personnes en situation de handicap ou par visioconférence) soit collectivement. D'autres prestataires pourront être, si besoin, sollicités.

En cas de nécessité pour le client accompagné, l'UCH pourra être amenée, pour un temps donné ou de manière définitive, à adopter un rythme différent d'accompagnement ie mettre en place un séquençage différent, une organisation différente, des adaptations techniques ou encore une mise à disposition de matériel, etc. Son référent handicap, pourra éventuellement être sollicité (coordonnées ci-après).

Selon son besoin et le financement retenu, chaque candidat pourra être accompagné sur l'une des phases uniquement ou l'ensemble de la démarche.

TARIFS

La VAE peut faire l'objet d'une prise en charge par le CPF ou d'un financement de votre employeur par l'intermédiaire de son OPCO et de TRANSITIONS PRO.

Pour les tarifs d'accompagnement de l'UCH, merci de nous consulter en amont de toute demande.

Des frais pédagogiques en sus de l'accompagnement de l'UCH pourront être également appliqués (organismes certificateurs à consulter).



POUR POSTULER

Veillez transmettre vos candidatures à : uch@univ-habitat.fr

CONTACT

Université des Compétences Habitat
121 Quai de l'Ouest – 59 000 LILLE
Métro Bois Blancs
Un parking est disponible au sein de l'UCH

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, notre référent handicap : Cécile HENIMANN : cecile.henimann@univ-habitat.fr. 03 59 35 55 07 est à votre disposition sur demande.

